

nombre des sociétés est actuellement de 69. " Je regrette de dire, ajoute-t-il, que bon nombre d'entre elles n'ont pas produit tout le bien que nous étions en droit d'en attendre. Le zèle qui a présidé à la fondation de plusieurs s'est ralenti au point qu'elles ne donnent plus guère signe de vie. Avant longtemps il faudra appliquer la loi dans toute sa rigueur à l'égard de ces dernières, car elles deviennent un obstacle à la colonisation, en ce que les réserves des terres publiques qui leur ont été octroyées restent inexploitées et ne peuvent être mises en vente. "

Cette action rigoureuse de la part du gouvernement est désirable au plus haut degré. Les sociétés de colonisation étaient appelées à développer grandement la mise en culture de nos terres incultes; malheureusement chez un certain nombre, le défaut d'organisation et un égoïsme outré ont transformé ces institutions en spéculations particulièrement qui ne profitaient qu'à quelques individus désireux de s'enrichir avec les deniers destinés à la colonisation.

Depuis le 1er janvier 1871 au 30 juin 1872, il a été dépensé \$111,611.74 pour chemins de colonisation de première classe. Avec cette somme 260 milles de chemins ont été complétés, 105 milles ébauchés et 15,097 pieds de ponts ont été construits.

En outre, il a été complété 36 milles de chemins de seconde classe, ébauché 16 milles et construit 1404 pieds de ponts. Ces travaux ont absorbé la somme de \$11,215.70.

Pour les chemins de troisième classe, il a été dépensé, outre les contributions locales, \$7,005.85; avec cette somme, on a complété 26 milles de chemins, fait 9 milles de chemins d'hiver et construit 694 pieds de ponts.

En ce qui concerne l'immigration, le succès n'a pas été brillant, puisque, pendant l'année 1871, il n'y a eu que 1697 immigrants qui se sont établis dans la Province de Québec.

Mais si le nombre des immigrants n'est pas considérable, il faut espérer que la qualité en est bonne. Pour cela, les agents d'immigration n'avaient qu'à se conformer aux instructions données par l'Honorable Commissaire. " Choisissez avant tout, leur disait-il, une population morale et amie de l'ordre et envoyez-nous le plus possible de cette classe de gens. . . , et puis rappelez-vous constamment que mieux vaut avoir peu d'immigrants et les avoir de la bonne trempe, que de courir le risque de jeter parmi notre population un élément nuisible et perturbateur. "

Le Rapport contient plusieurs appendices très-intéressants, donnant des détails très-circonstanciés sur les travaux d'agriculture, de colonisation et d'immigration. De ces appendices, le plus important est le premier, consacré à l'agriculture proprement dite. M. George Leclère, secrétaire du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, en a été le rédacteur. Il commence par établir que, dans ce rapport, il ne fait qu'exprimer les idées et les vues du Conseil d'Agriculture, telles qu'énoncées dans ses diverses assemblées. Puis, après ce beau début, il examine le développement des écoles d'agriculture, du journalisme agricole et des sociétés d'agriculture, distribuant à droite et à gauche ses appréciations plus ou moins erronées. D'après Mr. Georges Leclère, il n'y a pas un seul homme dans la Province de Québec capable de rédiger un journal agricole. Citons plutôt: " Mais une des premières conditions de succès d'un Journal d'Agriculture, c'est d'abord un bon rédacteur qui s'occuperait consciencieusement de la chose. . . . Par malheur, nous n'avons pas dans ce pays des personnes qualifiées qui voudraient faire du journalisme agricole une occupation constante et une spécialité. . . . "

Venant de Monsieur M. Georges Leclère, cette assertion n'aurait pas de grandes conséquences. Mais son titre de Secrétaire du Conseil d'Agriculture lui donne une valeur factice, qui pourrait tromper certaines gens sur son compte, surtout lorsqu'on se reporte au début de son rapport.

Il est complètement faux que le Conseil d'Agriculture ait donné à M. Leclère, raison d'énoncer les ineffabilités que nous venons de rapporter. Dans aucune de ses délibérations, il n'a traité aussi cavalièrement le journalisme agricole. Nous en avons les preuves en mains. C'est donc de son propre fond que M. Leclère tire ses assertions et ce fond est quelque chose de très-peu important.

Pour contrebalancer les dires de ce Monsieur, nous avons par devers nous les approbations spontanées d'hommes compétents en agriculture, de membres du Conseil auprès desquels M. Leclère n'est plus qu'un pygmée.

D'ailleurs, l'Honorable Commissaire de l'Agriculture s'est cru obligé de faire ses réserves à ce sujet. " Parmi ses observations et ses suggestions (celles de M. G. Leclère), dit l'Honorable Ls. Archambault, il s'en trouve plusieurs auxquelles je ne serai pas prêt à souscrire entièrement. . . . "

Cette désapprobation n'a pas dû faire plaisir à l'homme qui en était l'objet; mais il n'avait que ce qu'il méritait et les hommes qui se consacrent à la tâche difficile du journalisme agricole n'en sont que plus grandis dans l'estime publique.

Mode de chaulage

Pour tirer tout son profit du chaulage, il faudrait, pendant toute l'année, mettre en tas tous les terreaux, les bones des chemins, vases d'étangs, curages des fossés, enfin tous les détritus qu'on laisse malheureusement perdre, faire des couches alternatives de ces mélanges et de chaux qu'on laisserait confire à loisir.

Ce travail n'est pas difficile, car il s'opère, surtout en hiver, alors qu'on ne saurait souvent mieux employer son temps, et le compost serait prêt aux deux saisons des semailles. Mais la prévoyance et l'ordre sont deux qualités rares, et la méthode qui prévaut est celle qui demande le moins d'application, quoiqu'elle soit la moins bonne.

C'est donc à tort qu'on se contente de déposer la chaux en tas sur les terres, de la recouvrir, puis de la répandre.

Les soins à apporter à ces opérations ne sont pas indifférents. Il va s'en dire qu'il faut éviter de transporter la chaux quand il pleut, et qu'il est bon de choisir un temps sec.

Lorsqu'on a manqué de prévoyance et qu'on a que quelques jours devant soi, on obtient une fermentation très-rapide en faisant de gros tas de vingt à vingt-cinq gallons par exemple; mais la division en tas moyen de quatre à cinq gallons facilite beaucoup le mélange avec la terre dont on recouvre ces tas.

La couche de terre dont ces tas sont recouverts pour empêcher le contact de l'air doit être au moins de 4 pouces d'épaisseur, il est important de surveiller le travail de la fermentation pour recouvrir de nouveau les crevasses qui laissent échapper des boursofflements plus ou moins gros.

On reconnaît que la chaux est bien fusée, lorsqu'on peut enfoncer sans difficulté un bâton dans le tas. Cela arrive quelquefois au bout de quatre ou cinq jours, en général dans huit ou vingt jours.

Lorsqu'on a constaté que la chaux est en poussière fine, on la mélange fortement avec la terre dont elle était recouverte, puis on répand ce mélange.

La chaux agit avec d'autant plus d'efficacité sur une récolte, qu'elle aura été enterrée depuis plus de temps, son assimilation étant ainsi rendue plus facile; mais son action est incontestable, même quand on ne l'enterre qu'avec le dernier labour ou quand on recouvre les semailles.

L'épandage demande beaucoup d'attention, puisqu'il faut que chaque racine trouve à sa portée les molécules de chaux nécessaires pour compléter la composition de la plante, sous peine de laisser cette plante incomplète et de perdre, pour chaque pied, une quantité correspondante de récolte.

Or, cinq tonnes de chaux répandues sur un arpent de terre ne font qu'une épaisseur de Jugez s'il est aisé de bien égaliser une si faible épaisseur sur une grande surface!

Pour faciliter l'épandage, il n'y a qu'à faire des tas égaux placés à des distances égales, et ce n'est pas du temps perdu que de mesurer la chaux, en la déchargeant, pour faire les tas réellement égaux.

Voilà ce que des expériences locales, déjà par centaines, permettent d'affirmer.

Petite Chronique

Conférence agricole de M. E. Barnard dans le Comité de Portneuf. — Le 20 mars M. Barnard donna une conférence agri-